

## Atelier 2

### ***Le Plan gouvernemental de 500 000 logements sociaux : que fait-on pour construire économe en énergie ?***

Rémy GENDRE, coordinateur du programme énergivie, Conseil Régional d'Alsace

#### **Repères historiques**

L'intérêt de la Région Alsace pour les questions énergétiques remonte à 1996, suite à l'organisation dans les régions des premiers débats sur les questions de l'énergie et de l'environnement. Sur la demande des élus écologistes, un poste a été créé à la Région en 1997. Partant du constat que la question de la maîtrise de l'énergie était traitée par l'ADEME, la Région a axé sa politique sur le développement des énergies renouvelables avec l'attribution d'aides financières aux projets des communes, partenaires habituels de la Région.

C'est en 2000 que, sous l'impulsion de la Région Alsace, le **Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006** fait figurer les énergies renouvelables parmi les priorités. Pour la première fois, ces énergies bénéficient de budgets conséquents (7,3 M€ dont 3,7 M€ provenant de la Région) et d'un plan de développement à moyen terme. Les interventions concernent **les collectivités, les opérateurs sociaux, les associations et les particuliers**. Elles ont été élargies à d'autres bénéficiaires en 2002 puis en 2004.

Les efforts portent particulièrement sur les filières solaires et bois énergie dont les ressources sont largement disponibles en Alsace et qui bénéficient de technologies d'application éprouvées et disponibles sur le marché (capteurs solaires, chaudières bois, matériel de préparation du combustible, etc.).

La Région Alsace s'associe avec vigueur au Plan Soleil national en 2001 et se fixe des objectifs 2 fois plus élevés que la moyenne nationale.

#### **énergivie : un programme d'actions innovatrices pour accélérer la diffusion des énergies renouvelables ...**

Le projet d'actions innovatrices de la Région Alsace a été retenu par la Commission Européenne début 2003. Ce programme, chiffré à 5,5 M€, dont 50% apportés par l'Europe (fonds FEDER), s'est étalé sur 2 ans. Il avait pour objectif de développer les énergies renouvelables, notamment dans les zones d'objectif 2, en stimulant la demande, en formant les acteurs économiques, en encourageant les innovations, en menant actions de communication et des études et en soutenant les transferts de technologies.

Il a associé les partenaires suivants :

- > l'ADEME en tant que partenaire co-financeur
- > la caisse de Dépôts et de Consignation en tant que gestionnaire financier du programme

- > les Parcs Naturels Régionaux, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, la Chambre Régionale de l'Agriculture, l'Agence Locale de Maîtrise de l'Énergie de l'Agglomération Mulhousienne (ALME), la Société d'Aménagement de la Région Mulhousienne (SERM), l'ADA, la Communauté de Communes du Bassin Potassique, l'Association de Formation Pour les Adultes (AFPA), l'INSA (anciennement ENSAIS), la Fédération des Entrepreneurs Ferblantiers Installateurs Chauffagistes d'Alsace (FEFICA), FIBOIS Alsace, le Conseil Régional de l'Ordre des architectes, les associations Thur Ecologie, Alter Alsace Energies et Agriculture et Paysages.

**les finalités du programme** : le programme a eu pour objectif de faire de l'Alsace l'une des régions françaises leader en matière de développement des énergies renouvelables. Ceci tant du point de vue du poids des énergies renouvelables dans les consommations régionales d'énergie que de celui de la formation et du développement d'une nouvelle filière économique .

Les résultats attendus du programme visent à moderniser et à diversifier l'image de l'Alsace et à en faire une région d'accueil pour les activités liées aux énergies renouvelables.

*Le programme s'inscrit dans le prolongement de la politique de la Région en matière de promotion des énergies renouvelables.* Il a permis de renforcer ses moyens d'actions, notamment par la mise en place d'accompagnateurs de projets sur le terrain. Il a permis également à la Région et à ses partenaires d'innover et de mener des expérimentations (étude de nouveaux modes de financements des énergies renouvelables, intégration des énergies renouvelables à l'échelle de quartiers urbains, pénétration des énergies renouvelables vers de nouveaux secteurs comme ceux de l'agriculture et du tourisme, étude de nouveaux potentiels régionaux comme l'éolien et le biogaz, développement des liens entre le monde universitaire et celui des entreprises par le financement de projets de recherche/transfert de technologie et de bourses de thèses sur les énergies renouvelables, etc.). Un résumé des 7 actions est joint en annexe.

Concernant la filière solaire, l'objectif était d'installer 21.000 m<sup>2</sup> de capteurs entre 2004 et 2005 et de porter à 34.000 m<sup>2</sup> la surface installée entre 2000 et 2005 en Alsace. Pour la filière bois énergie, il s'agissait de réaliser 250 nouvelles chaufferies automatiques dont 30% collectives. Les premières analyses montrent que les objectifs sur le bois ont été atteints. Les surfaces installées en solaires avoisineront les 19.000 m<sup>2</sup> fin 2005 et les 21.000 m<sup>2</sup> seront atteints avec seulement quelques mois de décalage.

... et des premiers résultats sur la question des bâtiments à basse énergie.

Le programme énergié ne concernait à priori que les énergies renouvelables. Il laissait cependant la possibilité d'explorer la basse énergie au sein de l'une des actions concernant les quartiers urbains de l'agglomération mulhousienne puisque le programme affichait l'objectif de réaliser au moins 3 bâtiments référents en terme d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergies renouvelables.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des actions concernant les quartiers urbains a été confiée à l'ALME (agence locale de maîtrise de l'énergie de l'agglomération mulhousienne).

Le programme a permis de financer la réalisation d'une étude de faisabilité pour la rénovation en *basse énergie* d'immeubles typiques du centre ville de Mulhouse, inclus dans le Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) du Grand Projet de Ville de Mulhouse. Une solution dite "universelle" précise les choix techniques (isolation, vitrages et menuiseries, systèmes de chauffage et de ventilation) qui permettent d'atteindre une consommation de chauffage inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire.

En pratique, la SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne), mandatée par la Ville de Mulhouse dans le cadre du PRI, assure la maîtrise d'ouvrage de la rénovation d'une soixantaine d'immeubles (pour la première tranche) de 1 à 4 niveaux.

L'ALME s'est vue confier la conduite de l'application des recommandations de l'étude sur 12 bâtiments de logements destinés à être vendus avant rénovation par la SERM à des investisseurs privés intéressés par la défiscalisation loi Malraux.

A ce jour, la moitié des bâtiments a été vendue par la SERM. Pour chaque bâtiment, un cahier des charges basse énergie a été rédigé et annexé aux contrats de vente. Cette démarche est entrain de se systématiser, et ce sont actuellement 15 bâtiments qui bénéficient d'un cahier des charges *basse énergie*. Les travaux devraient débuter pour les premiers bâtiments en début d'année 2006 (après la vente, les investisseurs disposent d'un délai maximum de 15 mois pour engager les travaux).

Le programme **énergivie** finance les études techniques, le suivi et l'accompagnement des chantiers et l'instrumentation fine de 3 bâtiments.

En ce qui concerne la construction neuve, un immeuble situé à Zillisheim (résidence La Source) va être réalisé sur la base des critères du label suisse *Minergie*. Le maître d'ouvrage est la SCI Domrémy, constituée du promoteur AMEVA et de l'architecte Riethmuller, et les logements (5 au total) sont destinés à la vente. Un local commercial au rez-de-chaussée est destiné à une agence immobilière. L'opération représente 600 m<sup>2</sup> de surface habitable.

Le programme **énergivie** finance l'accompagnement technique de l'opération (études et suivi de chantier), le coût du label *Minergie* et une partie des surcoûts d'investissements (env. 50.000 € pour les investissements) .

### **Un tremplin pour un nouveau programme régional sur la basse énergie**

Fin 2005, forte des résultats et des expérimentations du programme **énergivie**, la Région Alsace a décidé de lancer un nouveau programme visant à intégrer plus fortement le volet « efficacité énergétique » à sa politique. Une convention cadre a été signée avec l'Etat, le 18 novembre 2005 pour faire de l'Alsace une région pilote en matière d'énergies renouvelables et de bâtiments à basse consommation, pour la période 2006-2008.

Ce nouveau programme vise deux objectifs :

- > poursuivre le programme **énergivie**, pour la promotion des énergies renouvelables (notamment solaire et bois énergie)
- > s'attaquer au très important potentiel d'économie d'énergie que représente le secteur du bâtiment en promouvant les concepts de basse énergie.

Ce programme pilote bénéficiera d'un engagement financier global de 24 M€ sur trois ans, soit 15 M€ provenant de la Région Alsace, maître d'ouvrage et 9 M€, de l'Etat.

### **Le nouveau programme « basse consommation dans les bâtiments »**

L'objectif du nouveau programme, portant à la fois sur le bâti ancien et sur le neuf, est de faire de l'Alsace une région pilote pour les bâtiments à basse consommation.

Le programme prendra pour modèle les programmes suisse Minergie (42 kWh/m<sup>2</sup>) et allemand Passiv Haus (15 kWh/m<sup>2</sup>). Il s'agira de mobiliser de nouveaux acteurs, notamment la filière du bâtiment. Le projet consistera à diviser les consommations énergétiques par quatre à l'horizon 2025, ce qui représente un enjeu considérable pour notre Région.

Le programme régional comprend principalement :

- > la fixation d'objectifs et de critères ambitieux chiffrés avec les professionnels du bâtiment
- > la création d'un label ou d'une charte régionale et l'engagement des administrations, collectivités locales, grandes entreprises sur des objectifs de consommation dans les bâtiments qu'elles occupent ou qu'elles financent
- > la mise en place d'un plan de formation des professionnels du bâtiment et l'incitation à un rapprochement en amont des projets des architectes et des ingénieurs
- > la mise en place d'un outil financier de type « tiers investisseur »
- > la création d'une plate forme technologique d'appui au programme regroupant les écoles d'architectures et les lycées professionnels et IUT alsaciens, l'INSA, etc.
- > le soutien à des opérations pilotes de démonstration dans différents secteurs du bâtiment.

Pour tout complément d'information, voir le site : **[www.energivie.fr](http://www.energivie.fr)**

## Résumé des 7 actions du programme «Energivie»

**1 - Portail Internet et animation de réseaux :** Il s'agit de créer et d'animer un portail Internet permettant de recenser et de présenter les acteurs régionaux des énergies renouvelables, de créer une vitrine des réalisations et des projets, de diffuser les informations sur les financements et sur les résultats des actions du programme (différentes études, guides, etc.).

**2 - Susciter la demande :** par la mise en place « d'accompagnateurs de projets » (1 dans chaque Parc et 1 sur le reste des territoires « objectif 2 »), par la réalisation d'outils de communication, de salons, par l'organisation de portes ouvertes et de visites d'installation, par l'intégration de chaufferies bois dans les lycées.

**3 - Développer la formation :** par la formation des acteurs de terrain (agents de développement, maîtres d'œuvres, installateurs, etc.), par celles des élèves de lycées professionnels et des élèves des écoles d'architectes. Est également prévue, l'étude d'une filière de formation de haut niveau en Alsace.

**4 - Développement économique :** par l'étude du positionnement possible de l'Alsace dans le contexte national et européen, par l'étude d'une zone d'activités, par l'étude d'un centre de formation permanente tri-national,

**5 - Intégration des énergies renouvelables dans les secteurs « Tourisme » et « Agriculture » :** par l'étude des potentiels des 2 secteurs et la mise en place d'un animateur de projets, par la constitution de regroupement d'agriculteurs pour la fourniture de bois énergie, par l'organisation de visites d'installations et la création d'outils de communication pour le tourisme frontalier et des pays du Nord, par l'édition d'un guide touristique des énergies renouvelables en lien avec le Bade Wurtemberg.

**6 - Nouveaux modes de financement des énergies renouvelables. Nouveaux potentiels pour l'Alsace. Recherche et transfert de technologie :** Etude de nouveaux modes financements pour les énergies renouvelables, étude des potentiels régionaux de l'éolien et du bio-gaz. Financement de projets de recherche/transfert de technologie et de 4 bourses de thèses.

**7 - Expérimentation des énergies renouvelables à l'échelle de quartiers urbains :** par la réalisation d'une étude générale et la mise en place d'un animateur sur les quartiers mulhousiens situés en zones d'objectif 2, par la réalisation et le suivi de 3 immeubles référents, par l'implication de maîtres d'ouvrage privés.